

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le 
ID : 033-253306310-20180328-2018_02_026-DE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 11
Nbre de suffrages exprimés : 11

Votes : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix huit, le vingt-huit mars

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame De ROFFIGNAC en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 14 mars 2018

Etaient Présents : Mmes AUCOUTURIER - De ROFFIGNAC - GOT - GUILLEN - HERAUD- MONSEIGNE - PIASECKI - MM. CORSAN - DELAUNAY - PLISSON - RENARD

Délibération N°2018-02-026 : Cotisation 2018 à l'AFEPTB

Vu le règlement intérieur de l'AFEPTB et la décision du dernier conseil d'administration;

Le Comité Syndical décide à l'unanimité, après en avoir débattu :

Article 1. d'autoriser Madame la Présidente à verser l'adhésion 2018 du SMIDDEST à l'AFEPTB d'un montant de 4 000 € inscrit à l'article 6281 du budget annexe Eau 2018 ;

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 28 mars 2018

La Présidente

Françoise De Roffignac
Comité Syndical Mixte pour le Développement
Durable de l'Estuaire de la Gironde
SMIDDEST